

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 03 JUILLET 2026**

Le 3 juillet 2026,
A 15h00,

Les membres du Conseil de Surveillance de 3D ENERGIES (ci-après « la Société ») se sont réunis au siège de la Société, salle 411, sur convocation par courrier électronique du Président du Directoire, M. Joël COUE, à l'effet de statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le registre de présence établit que, sont présents ou assistent en visioconférence à cette réunion :

- M. Dominique SIX, Membre, représentant du SIEDS
- M. Pierre BUREAU, Membre, représentant du SIEDS
- M. Sébastien GUINET, Membre, représentant de SEOLIS PROD

Est excusé :

- M. Pascal OLIVIER, Membre, représentant du SIEDS

[...]

Le Conseil réunissant ainsi la présence d'au moins la moitié de ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

[...]

1. (décision) Election du Président ;
2. (décision) Election d'un ou deux vice-Présidents ;

[...]

1 ELECTION DU PRESIDENT

Compte tenu du renouvellement des membres du Conseil de Surveillance à la suite des élections et de la délibération du Comité Syndical du 1^{er} juin 2026, il convient de procéder à l'élection du Président du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 16.5 des statuts de la Société.

Le Président de la séance fait appel aux candidatures. M. SIX se déclare candidat.

DECISION :

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré,

ELIT M. Dominique SIX en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ses fonctions.



Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Conseil autorise son Président à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

M. SIX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Il préside donc la suite de la séance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2 ELECTION D'UN OU DEUX VICE-PRESIDENTS

Compte tenu du renouvellement des membres du Conseil de Surveillance et de la délibération du Comité Syndical du 1er juin 2026, il convient de procéder à l'élection d'un ou deux Vice-Présidents du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 16.5 des statuts de la Société.

Le Président du Conseil fait appel aux candidatures. M. Pierre BUREAU se déclare candidat.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

DECISION :

Le Conseil de Surveillance, après avoir délibéré,

ELIT M. Pierre BUREAU en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance.

M. BUREAU disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ses fonctions et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h50.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NIORT, le 15/07/26
Le Directeur Général,
Jean Luc LEMOINE

LEMOINE JEAN LUC (Jul 28, 2026 14:58:00 GMT+2)